

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

**Délibération n°2025-111 du 21 mai 2025
Portant sur le plan de financement du cabinet médicale de Chénérailles
"Maison médicale - 2^{ème} tranche"**

L'an Deux Mille Vingt-cinq, le 21 mai à 18 heures 15, le Conseil de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, légalement convoqué le 15 mai 2025, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de RETERRE, sous la présidence de Madame Valérie SIMONET, Présidente.

Nombre de conseillers en exercice : 62		
Présents : 41	Votants : 45	POUR : 45
Pouvoirs : 4	Abstention : 0	CONTRE : 0
Excusés : 5	Absents : 12	Exprimés : 45

Présents : MM. SIMONET V, BERTHON, GRASS, RAMOS, GRANGE, DESCLOUX, SIMON, LE CORRE, JAMME, SCARAMUCCIA, FERRIER, ÉCHEVARNE, PERRIER S, BOUCHET, VERDIER, PIERRON, RICHIN, VERGNE *suppléant* MOUNAUD, NOVAIS, BOUDINEAU, FAUCONNET, COTENTIN, MONTEIL, PAYARD C, PAYARD J, SOULEBOT, MOREAU, VENTENAT, DESGRANGES, VIALTAIX, LUQUET A, BERGER, MÉANARD, DESARMÉNIEN, CHEFDEVILLE, TRIMOULINARD, LARGE, BREUIL, GLOMOT, PARROT *suppléante* DUBSAY, FAUCHER.

Pouvoirs : CONCHON à GLOMOT, VIRGOULAY à COTENTIN, FONTVIELLE à DESARMÉNIEN, MORANÇAIS à VERDIER.

Excusés : MAZET, SCHMIDT, WELZER, PINLON, CHADEYRON *suppléante* GUYONNET.

Absents : BIGOURET, JOULOT, SIMONET B, LUQUET L, GALINDO, PERRIER F, GIRAUD LAJOIE, PLAS, D'HULSTER, CORDIER, ROULLAND, BRUNET.

Secrétaire de séance : Bernadette MÉANARD

Rapporteur : Valérie SIMONET, Présidente

La Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine est propriétaire du cabinet médical sur la commune de Chénérailles.

Ce site nécessite des travaux de mise aux normes sur le volet assainissement et accessibilité.

Des travaux de rénovation énergétique sont d'ores et déjà prévus et finançable par le fonds vert.

L'opération « Maison médicale de Chénérailles 2^{ème} tranche » est finançable dans le cadre de la DETR 2025 à hauteur de 40%.

Le plan de financement est le suivant :

DÉPENSES HT		RECETTES HT	
Nature	Montant	Type de subv + (taux)	Montant
Assistance à maîtrise d'ouvrage <i>Agence A2.3</i>	3 000,00€	DETR (40%)	13 661,06€
SPS <i>APAVE</i>	2 225,00€	Fonds de concours commune (29,28%)	10 000,00€
Assainissement <i>Entreprise Chapuzet</i>	10 300,00€	Auto-financement (30,72%)	10 491,59€
Déplacement des gouttières <i>Entreprise à déterminer</i>	6 000,00€		
Eclairage extérieur <i>Entreprise Trullen</i>	6 127,65€		
ADAP <i>Entreprise à déterminer</i>	6 500,00€		
TOTAL HT	34 152,65 €	TOTAL HT	34 152,65 €

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20250521_2025-111-DE
Date de télétransmission : 26/05/2025
Date de réception préfecture : 26/05/2025

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

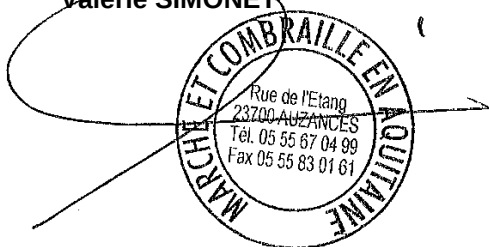
Il est donc proposé au Conseil communautaire de bien vouloir :

- AUTORISER la Présidente à déposer le dossier DETR correspondant ;
- VALIDER le plan de financement présenté ci-dessus ;
- DIRE que les crédits sont inscrits au budget 2025 ;
- AUTORISER la Présidente à signer les devis et tous documents relatifs à ce projet.

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Publié et transmis en sous-préfecture le 26 mai 2025
Pour copie conforme, le 26 mai 2025

La Présidente,
Valérie SIMONET



La Secrétaire de séance,
Bernadette MÉANARD

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (article R.421-1 du Code de Justice administrative).

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20250521-2025-111-DE
Date de télétransmission : 26/05/2025
Date de réception préfecture : 26/05/2025